

Document d'information : Processus fédéral-provincial de négociations sur le plan climat

Les gouvernements provinciaux-territoriaux et le fédéral sont engagés dans un processus national pour la mise au point d'un plan action climat pour le Canada. L'effort national pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui changent le climat a commencé durant les mois précédant les négociations des Nations Unies pour un nouvel accord sur le climat qui fut conclu en décembre 2015, à Paris, France.

Les négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux furent lancées lors de la première de deux Rencontres des premiers ministres (RPM et cela inclut le Premier ministre du Canada avec les autres premiers ministres) qui ont lieu en novembre 2015, à Ottawa, et une fois de plus à Vancouver, en mars 2016. La Déclaration de Vancouver <http://www.scics.gc.ca/francais/conferences.asp?a=viewdocument&id=2401> a établi un processus pour la négociation d'un plan d'action national en 2016. Les premiers ministres vont se rencontrer au début de novembre 2016 pour considérer les résultats de quatre groupes de travail mis sur pied en mars. Ces groupes sont co-présidés par le gouvernement fédéral et les provinces, et ils incluent :

1. Le groupe Atténuation, co-présidé par le gouvernement fédéral, la Colombie-Britannique et l'Alberta.
2. Le groupe Adaptation, co-présidé par le gouvernement fédéral et l'ÎPÉ.
3. Le groupe Tarification du carbone, co-présidé par le gouvernement fédéral, le Québec et l'Ontario.
4. Le groupe Technologies propres, Innovation et Emplois, co-présidé par le gouvernement fédéral, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador .

Les rapports des groupes de travail seront finalisés d'ici juillet 2016 et circulés auprès des hauts fonctionnaires et des ministres de l'environnement pour considération et intégration dans un rapport final qui sera présenté au Premier ministre et aux premiers ministres en novembre 2016. Pendant que les rapports sont en train d'être finalisés, les gouvernements fédéral et provinciaux ont commencé des négociations bilatérales sur les éléments du plan climat national que vont contribuer chaque province et territoire. Katherine McKenna, la Ministre fédérale de l'Environnement et des Changements climatiques, sera dans la région Atlantique au mois d'août dans le cadre de ces discussions bilatérales. L'objectif est pour le Canada de ratifier l'Accord de Paris à la fin de l'automne 2016, une fois qu'un plan climat est adopté.

Les intervenants intéressés peuvent soumettre des propositions pour examen dans le processus national par l'entremise d'un portail en ligne d'Environnement et Changements climatiques Canada (<http://parlonsactionpourleclimat.ca/fr/partagez-vos-idees>). Au Nouveau-Brunswick, nous avons une opportunité de contribuer en faisant des soumissions au Comité spécial de l'Assemblée législative sur les changements climatiques. Le Comité spécial va tenir des audiences qui vont commencer vers la fin août. La date limite pour demander de faire une présentation au comité est le 15 juillet et la date limite pour faire une soumission est le 15 août. Le Comité spécial va éclairer le plan action climat de la province. La proposition du plan action climat du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick est notre contribution à ces processus national et provinciaux.